

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

MARCHÉS PUBLICS - SERVICE PATRIMOINE FONCIER ASSURANCES - ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES - APPROBATION DU MARCHÉ

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Alain CHAUFFIER à Philippe MAUFFREY, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noémie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Elsa FORTAGE, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU.

Titulaire absent pour déport :

Jérôme BALOGÉ.

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20231211-C__22_12_2023-DE



C- 22-12-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

MARCHÉS PUBLICS - SERVICE PATRIMOINE FONCIER ASSURANCES - ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES - APPROBATION DU MARCHÉ

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu l'arrêté du 2 décembre 2020 accordant délégation spéciale de fonction et de signature à Monsieur Claude BOISSON ;

Les contrats d'assurance de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), divisés en cinq lots, avaient pris effet le 1^{er} janvier 2020, pour une durée de cinq ans, et étaient destinés à garantir les risques suivants : les dommages aux biens et risques annexes, la responsabilité et risques annexes, la flotte automobile et risques annexes, les risques statutaires et les expositions temporaires et permanentes organisées par la CAN.

Toutefois, par une lettre en date du 20 février 2023, la mutuelle « MAIF », alors titulaire du marché « dommages aux biens et risques annexes », a informé la CAN de sa décision de résilier le contrat multirisque à compter du 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, une nouvelle procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée afin de souscrire un nouveau contrat pour la partie « dommage aux biens et risques annexes ».

Ce marché est passé pour une durée de 5 ans, à partir du 1^{er} janvier 2024 avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties. Il est prévu une offre de base (franchise à 5 000 €), une variante (franchise de 10 000 €) et une prestation supplémentaire éventuelle (garanties des stations d'épuration) obligatoires.

Après déroulement de la procédure, le marché a été attribué à la société SMACL (79000 NIORT) avec une prime annuelle de 190 852,19 € TTC et la prestation supplémentaire éventuelle n°1 (Stations d'Épuration : Goilard, Pelle Chat, Chaillé, le Vendier, Saint Symphorien, Le Prée, La Vergnée, rue du Bateau à Chainé, Cram Chaban, Les Champs de la Croix, rue de la Digue, La Taillée, etc...) dont le montant de la prime annuelle s'élève à 13 570 € TTC.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le marché décrit ci-dessus et autorise sa signature ainsi que tout acte afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Aurore NADAL)

Aurore NADAL

Secrétaire de séance

Claude BOISSON

Vice-Président Délégué